



Prévenir les désordres,  
améliorer la qualité  
de la construction

# Participez au 14<sup>e</sup> Concours Photo AQC

**LES DÉSORDRES DANS LE BÂTIMENT,**  
la preuve par l'image !

Envoyez vos plus belles photos de désordres  
avant le 31 mars 2019 et gagnez jusqu'à 1 500 €

Vous découvrez  
le Concours Photo AQC ?

Vous avez déjà participé  
et vous retentez votre chance ?

**DANS TOUS LES CAS,  
VOUS POUVEZ PARTICIPER.**

**Les règles sont très simples :**

- vos photographies doivent être prises sur un bâtiment en exploitation et non laissé à l'abandon ;
- les pathologies doivent être le fruit d'un défaut de construction ou d'un défaut d'usage, et photographiées sur le territoire français (métropolitain ou ultramarin) ;
- une explication technique permettant de comprendre la nature du désordre doit être jointe ;
- le fichier numérique est en haute résolution exclusivement en format JPG et de taille d'impression d'image supérieure à 21 x 29 cm (soit A4).

Que vous soyez professionnel de la construction, particulier, étudiant ou professeur dans un établissement d'enseignement ou groupement d'écoles, le Concours Photo AQC vous invite à partager le fruit de vos observations des pathologies des bâtiments en les photographiant.

**Envoyez-nous autant  
de photos que vous le  
souhaitez !**



Prévenir les désordres,  
améliorer la qualité  
de la construction

L'Agence Qualité Construction (AQC) est une association loi de 1901 qui réunit toutes les organisations professionnelles mobilisées autour de la qualité de la construction. Elle a pour mission d'anticiper, prévenir, éviter les désordres dans le bâtiment et participer aux progrès collectifs du secteur.

## **Vous pouvez concourir dans l'une des catégories suivantes :**

(Voir les conditions de participation dans le règlement du concours.)

### **Catégorie générale**

(professionnel de la construction ou particulier)

1<sup>er</sup> prix : 1 000 € TTC \*

2<sup>e</sup> prix : 500 € TTC\*

Prix spécial : 500 € TTC\*

\* Carte cadeau Fnac/Darty

### **Catégorie étudiant**

#### **Prix Jeune regard décalé sur la pathologie**

(étudiants concourant à titre individuel )

1<sup>er</sup> prix : 500 € TTC \*

2<sup>e</sup> prix : 250 € TTC\*

Prix spécial : 250 € TTC\*

\* Carte cadeau Fnac/Darty

#### **Prix Pédagogie de l'analyse des pathologies**

À travers leurs enseignants, il récompense un établissement d'enseignement ou un groupement d'écoles pour l'intérêt du dossier présenté et l'intégration du concours au projet ou programme pédagogique pour la classe ou la formation suivie.

1<sup>er</sup> prix : 1 500 € TTC \*\*

2<sup>e</sup> prix : 750 € TTC\*\*

\*\* En dotation versée à l'agent comptable de l'établissement ou du groupement.

Nota : les étudiants concourant pour le Prix Pédagogie peuvent également présenter leur dossier à titre individuel pour le Prix Jeune regard décalé sur la pathologie.

©2016 - Thibaut Kormann - AQC



NOTA : indépendamment de ces prix, un 1<sup>er</sup> prix et un 2<sup>e</sup> prix CCCA-BTP seront attribués à leur réseau, dans le cadre d'un concours dédié.



# COMMENT PARTICIPER ?

**Votre dossier de participation doit nous être envoyé, par courrier ou par mail, du 1<sup>er</sup> novembre 2018 jusqu'au 31 mars 2019 à minuit.**

Il comprendra obligatoirement, pour toutes les catégories :

- le bon de participation et le règlement renseignés, datés et signés, à télécharger sur le site de l'AQC **[www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)**.

## **Et pour chaque photo envoyée :**

- le formulaire d'autorisation d'exploitation de l'image des biens ou des personnes (si nécessaire), renseigné, daté et signé, à télécharger sur le site de l'AQC **[www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)**.
- le fichier numérique original, dénommé du nom de l'auteur de la photo, exclusivement en format JPG.
- le texte word d'explication technique détaillée, permettant de comprendre la nature du désordre photographié (3 à 4 lignes minimum), et l'indication du lieu de la prise de vue.

## **Pour les étudiants, joindre :**

- la photocopie de la carte Étudiant ou du certificat de scolarité 2018/2019.

## **Pour les établissements d'enseignement/groupements d'écoles, joindre :**

- un dossier pédagogique de cinq pages au plus, contextualisant les photos présentées par au moins 5 étudiants.

**Courrier :** Comme Une Image  
Concours Photo AQC 2019  
34 avenue Pierre Sénard  
95400 Arnouville

**Mail :**  
[concoursphotoaqc@commeuneimage.fr](mailto:concoursphotoaqc@commeuneimage.fr)

Retrouvez le bon de participation, l'autorisation d'exploitation et le règlement à compléter et à signer sur le site de l'Agence Qualité Construction :  
**[www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)**



# Participez au 14<sup>e</sup> Concours Photo AQC

**LES DÉSORDRES DANS LE BÂTIMENT, la preuve par l'image !**



©2014 - Sylvie Bouteret - AQC

Envoyez vos plus belles photos de désordres jusqu'au 31 mars 2019 et gagnez jusqu'à 1 500 €

Retrouvez toutes les informations sur [www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)



# 14<sup>E</sup> CONCOURS PHOTO AQC

du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 mars 2019



Prévenir les désordres,  
améliorer la qualité  
de la construction

## LES DÉSDORDRES DANS LE BÂTIMENT, LA PREUVE PAR L'IMAGE !

**ARTICLE 1 :** L'Agence Qualité Construction, dont le siège est 29, rue de Miromesnil - 75008 Paris, organise le quatorzième Concours Photo AQC sur le thème des désordres dans le bâtiment, que ces désordres relèvent ou non de l'assurance Dommages-Ouvrage, qu'ils soient exceptionnels ou courants, intitulé : "Les désordres dans le bâtiment, la preuve par l'image !".

Cette quatorzième édition comprendra deux catégories :

- Catégorie Générale
- Catégorie Étudiant : avec 2 sections
  - Prix « Jeune regard décalé sur la pathologie »
  - Prix « Pédagogie de l'analyse des pathologies »

Indépendamment de ces prix, un 1<sup>er</sup> prix et un 2<sup>e</sup> prix CCCA-BTP seront attribués à leur réseau, dans le cadre d'un concours dédié, qui sera organisé et géré parallèlement au Concours Photo AQC.

**ARTICLE 2 :** ce concours gratuit est ouvert exclusivement aux photographes amateurs, qu'ils soient ou non des professionnels du bâtiment, à l'exclusion des membres du personnel de l'AQC, des membres du jury, ainsi que des membres de leurs familles.

Peuvent participer dans la catégorie "Étudiant", pour la section Prix « Jeune regard décalé sur la pathologie », toute personne justifiant d'une carte Étudiant ou d'un certificat de scolarité 2018/2019 et, pour la section « Pédagogie de l'analyse des pathologies », tout établissement d'enseignement ou groupement d'écoles, à travers leurs enseignants, présentant au moins 5 dossiers individuels d'étudiants.

**ARTICLE 3 :** ce concours est organisé du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 mars 2019. Chaque participant pourra envoyer autant de photographies qu'il le souhaite.

**ARTICLE 4 :** les photos, prises sur le territoire français (métropolitain ou ultramarin), devront représenter clairement un désordre identifié sur un bâtiment en exploitation et non laissé à l'abandon, être démonstratives et d'une qualité telle qu'elles puissent être publiées et reproduites.

Le jury se réserve le droit de ne pas retenir toute photo dont la résolution ne sera pas suffisante pour être imprimée en vue de l'exposition.

Elles ne devront pas faire apparaître de situation dangereuse ou non réglementaire du point de vue de la sécurité du travail sur les chantiers.

Les critères de jugement seront :

- la compréhension du désordre représenté,
- la qualité technique de la photo,
- les qualités artistiques de la photo.

Les candidats individuels concourent dans une catégorie ou dans l'autre, le jury examinera les deux catégories indépendamment l'une de l'autre.

Pour la section Prix « Pédagogie de l'analyse des pathologies » le prix récompensera un établissement d'enseignement (université, lycée) ou un groupement d'établissements selon deux critères : l'intérêt et la valorisation du projet ou programme pédagogique pour la(es) classe(s) ou la(es) formation(s) suivie(s) et la qualité des dossiers individuels présentés.

Le projet pédagogique sera explicité dans un rapport de 5 pages au plus.

5 dossiers individuels minimum par établissement seront exigés pour prétendre concourir à ce prix.

**ARTICLE 5 :** quel que soit le mode d'envoi, par mail ou par courrier, le dossier de participation devra comprendre le bon de participation et le règlement sous format pdf renseignés, datés et signés.

Et, pour chaque photo obligatoirement :

- le fichier numérique, identifié par le nom de l'auteur de la photo, en haute résolution exclusivement en format "JPG" et de taille d'impression d'image supérieure à 21 x 29 cm, (soit A4)
- un texte au format Word d'explication technique détaillée (3 à 4 lignes minimum) sur la nature du désordre photographié, avec indication du lieu de la prise de vue,
- le formulaire au format pdf d'autorisation d'exploitation de l'image des biens ou des personnes (si nécessaire), selon les conditions énoncées à l'article 6 ci-après,

Et, pour les personnes participant dans la catégorie "Étudiant", que ce soit à titre individuel, en groupe, ou dans le cadre du prix « pédagogique »

- la photocopie scannée de la carte étudiant 2018/2019 ou du certificat de scolarité 2018/2019.

Pour les établissements ou groupements d'établissements participant à la section « Pédagogie de l'analyse des pathologies »

- les informations relatives aux étudiants ayant participé au projet
- un texte au format Word d'explication du projet pédagogique (5 pages au maximum)

L'ensemble du dossier de participation devra être envoyé, avant le 31 mars 2019 minuit (la date du mail faisant foi) à l'adresse :

concoursphotoaqc@commeuneimage.fr

Dans le cadre d'une participation par voie postale : L'ensemble du dossier de participation devra être envoyé, avant le 31 mars 2019 minuit (la date du cachet de la Poste faisant foi), à l'adresse : Comme Une Image - Concours Photo AQC 2019 - 34, avenue Pierre Sémard - 95400 Arnouville.

**ARTICLE 6 :** afin que l'AQC ne puisse faire l'objet d'une action quelconque en contrefaçon, ni d'un recours intenté par un tiers au titre d'un des éléments photographiés ou visibles, les candidats devront s'abstenir de faire figurer sur leurs photos des bâtiments identifiables, des personnages humains ou tous éléments, logos ou marques qui seraient susceptibles d'être protégés. Dans le cas contraire, la photo devra être accompagnée du formulaire d'autorisation d'exploitation de l'image des biens et des personnes. Les candidats devront à cet effet utiliser le formulaire d'autorisation d'exploitation de l'image des biens ou des personnes téléchargeable sur le site de l'AQC.

L'AQC se réserve le droit si besoin de rendre le bâtiment non identifiable en tout ou partie.

**ARTICLE 7 :** les participants non primés, distingués et les lauréats cèdent à titre gratuit et exclusif à l'Agence Qualité

Construction tous les droits d'exploitation, de représentation, d'adaptation et de reproduction sur les photographies envoyées de sorte que l'Agence Qualité Construction pourra en faire l'exploitation la plus large possible, sans exception ni réserve, selon tout mode d'exploitation auprès de tout public et pour toute destination, sur tout support actuel ou futur ainsi que les droits de propriété sur le support matériel de la photographie. La cession de droit de propriété intellectuelle est consentie pour le monde entier et pour la durée de la propriété intellectuelle sur la photographie, telle qu'elle est reconnue par les lois actuelles ou futures.

Les participants garantissent à l'Agence Qualité Construction que la photographie est originale et qu'ils détiennent tous les droits de propriété sur celle-ci. Dans le respect par l'AQC des droits de propriété intellectuelle des participants, ces derniers sont informés que les photographies seront diffusées avec la mention apposée suivante : ©Année – Nom du photographe – AQC.

Les œuvres proposées, primées ou non, resteront la propriété de l'AQC. Les dossiers ne seront pas retournés.

**ARTICLE 8 :** le jury chargé de désigner les lauréats sera composé :

- du président de l'AQC (ou d'un ancien président de l'AQC ou d'un membre du bureau de l'AQC),
- du directeur général de l'AQC,
- de la rédactrice en chef de la revue *Qualité Construction*,
- d'un photographe professionnel,
- d'un expert construction,
- du responsable du Concours Photo au sein de l'AQC,
- d'un délégué régional de l'AQC,
- d'un précédent lauréat,
- d'un représentant du CCCA-BTP,
- d'un représentant de la FNCAUE,

Le jury est souverain dans l'attribution des prix.

**ARTICLE 9 :** Les prix attribués sont les suivants.

Pour la catégorie générale : 1<sup>er</sup> prix, carte cadeau Fnac/Darty d'une valeur de 1 000 € TTC ; 2<sup>e</sup> prix, carte cadeau Fnac/Darty d'une valeur de 500 € TTC. Le jury pourra également attribuer un prix spécial à une œuvre présentant un caractère original ou esthétique ; sa valeur marchande sera comparable à celle du 2<sup>e</sup> prix.

Pour la catégorie "Étudiant" :

- Prix "Jeune regard décalé sur la pathologie" : 1<sup>er</sup> prix, carte cadeau Fnac/Darty d'une valeur de 500 € TTC ; 2<sup>e</sup> prix, carte cadeau Fnac/Darty d'une valeur de 250 € TTC. Le jury pourra également attribuer un prix spécial à une œuvre

présentant un caractère original ou esthétique ; sa valeur marchande sera comparable à celle du 2<sup>e</sup> prix.

- Prix "Pédagogie de l'analyse des pathologies" : 1<sup>er</sup> prix d'une valeur de 1 500 € ; 2<sup>e</sup> prix d'une valeur de 750 € TTC, les prix étant versés par virement bancaire à l'agent comptable de chaque établissement d'enseignement ou groupement d'établissements, récompensé pour son projet ou programme collectif impliquant au moins 5 élèves de l'établissement.

L'AQC offrira à tous les candidats individuels deux numéros de la revue *Qualité Construction*, ou prolongera leur abonnement à la revue de deux numéros.

L'AQC offrira à tous les établissements d'enseignement ou groupements d'enseignements ayant participé deux abonnements d'un an à la revue *Qualité Construction*.

**ARTICLE 10 :** les gagnants seront avertis individuellement par courrier et les prix leur seront adressés directement par LRAR dans le cas où ils ne pourraient pas venir les chercher personnellement.

Les photos primées, ainsi qu'une sélection de photos distinguées, seront exposées au 21<sup>e</sup> Rendez-vous Qualité Construction qui se tiendra à Paris le 12 juin 2019.

**ARTICLE 11 :** L'AQC, responsable du traitement, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel pour la gestion des commandes. Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont utilisées par les services concernés de l'AQC et, le cas échéant, ses sous-traitants et prestataires. En application de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant, qui s'exercent par courrier postal au Service commercial de l'AQC, 29 rue de Miromesnil, 75008 Paris, accompagné d'une copie d'un titre d'identité.

Tout participant à cette opération organisée par l'Agence Qualité Construction, responsable du traitement, est informé de ce que les données à caractère personnel recueillies à l'occasion du jeu "Concours Photo AQC 2019" sont nécessaires pour la participation et le déroulement de cette opération (notamment pour être contacté en cas de sélection par le jury). Elles sont destinées à l'Agence Qualité Construction et pourront être utilisées à des fins de prospection commerciale.

L'utilisation des données nominatives ou des photographies ne donnera droit à aucun dédommagement ou aucune rémunération de quelque nature que ce soit, autre que le bénéfice du lot gagné.

Je soussigné,

Nom : .....

Prénom : .....

déclare accepter le présent règlement en ces termes.

Date.....

Lieu.....

Signature :



Prévenir les désordres,  
améliorer la qualité  
de la construction



# 14<sup>E</sup> CONCOURS PHOTO AQC

du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 mars 2019



Prévenir les désordres,  
améliorer la qualité  
de la construction

## BON DE PARTICIPATION ET D'ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

à renvoyer dûment complété par courrier ou par mail avant le 31 mars 2019 minuit, la date de réception du mail ou le cachet de la poste faisant foi.

e-mail : concoursphotoaqc@commeuneimage.fr

courrier : Comme Une Image - Concours Photo AQC 2019 - 34 avenue Pierre Séward - 95400 Arnouville

Accompagné :

- du(des) tirage(s) photo(s) ;
- du fichier numérique original, dénommé du nom de l'auteur de la photo, exclusivement en format "JPG" et de taille d'impression d'image supérieur à 21 x 28 cm (soit A4) ;
- du formulaire d'autorisation d'exploitation de l'image des biens ou des personnes (si nécessaire), renseigné, daté et signé ;
- d'un texte word d'explication technique détaillée (3 à 4 lignes minimum) sur la nature du désordre photographié, avec indication du lieu de la prise de vue ; ou d'un rapport de 5 pages au plus pour le Prix Pédagogie de l'analyse des pathologies
- de la photocopie de la carte étudiant ou du certificat de scolarité 2018/2019 pour les étudiants ;
- du règlement renseigné, daté et signé.

À renseigner selon la catégorie dans laquelle vous concurrez :

### CATÉGORIE GÉNÉRALE

Nom .....

Prénom .....

Profession .....

Adresse .....

Code Postal .....

Ville .....

Email .....

Tél. ....

Pour les participants déjà abonnés à la revue *Qualité Construction*,

N° d'abonné obligatoire .....

Date .....

Signature obligatoire

(signer aussi la page 3)





# 14<sup>E</sup> CONCOURS PHOTO AQC

du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 mars 2019



Prévenir les désordres,  
améliorer la qualité  
de la construction

## CATÉGORIE ÉTUDIANT

### Prix Jeune regard décalé sur la pathologie :

- Candidature individuelle
- Candidature en groupe

Afin de pouvoir recevoir les 2 exemplaires de la revue *Qualité Construction*, merci d'indiquer une adresse postale personnelle (au lieu de celle de votre école).

Pour les candidatures en groupe, merci de renseigner les informations pour chaque étudiant.

Nom .....

Prénom .....

Tél .....

Mail .....

Adresse .....

Code Postal .....

Ville .....

Nom .....

Prénom .....

Tél .....

Mail .....

Adresse .....

Code Postal .....

Ville .....

Nom .....

Prénom .....

Tél .....

Mail .....

Adresse .....

Code Postal .....

Ville .....

Nom .....

Prénom .....

Tél .....

Mail .....

Adresse .....

Code Postal .....

Ville .....

Nom .....

Prénom .....

Tél .....

Mail .....

Adresse .....

Code Postal .....

Ville .....

Nom .....

Prénom .....

Tél .....

Mail .....

Adresse .....

Code Postal .....

Ville .....

Date .....

Signature obligatoire  
(signer aussi la page 3)



# 14<sup>E</sup> CONCOURS PHOTO AQC

du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 mars 2019



Prévenir les désordres,  
améliorer la qualité  
de la construction

## CATÉGORIE ÉTUDIANT

### Prix Pédagogie de l'analyse des pathologies

Nom de l'établissement ou du groupement : .....

Université de rattachement : .....

Adresse .....

Code Postal.....

Ville.....

Intitulé de la formation ou nom de la classe ayant participé :

.....

Nom et prénom du responsable pédagogique :

.....

Tél .....

Mail.....

Noms et prénoms des deux personnes auxquelles adresser les deux abonnements gratuits d'un an à la revue *Qualité Construction* (responsable pédagogique, documentaliste, autre) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

En cochant la case ci-contre, j'accepte que mes données soient utilisées par l'AQC et ses membres afin de m'envoyer des offres commerciales.

En cochant la case ci-contre, je m'oppose à ce que mes données soient utilisées par l'AQC et ses membres afin de m'envoyer des offres commerciales.

*L'AQC, responsable du traitement, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel pour la gestion des commandes. Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont utilisées par les services concernés de l'AQC et, le cas échéant, ses sous-traitants et prestataires. En application de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant, qui s'exercent par courrier postal au Service commercial de l'AQC, 29 rue de Miromesnil, 75008 Paris, accompagné d'une copie d'un titre d'identité.*

Date .....

Signature obligatoire pour toutes les catégories.

# 14<sup>E</sup> CONCOURS PHOTO AQC

du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 mars 2019



Prévenir les désordres,  
améliorer la qualité  
de la construction

## AUTORISATION D'EXPLOITATION DE L'IMAGE DES BIENS OU DES PERSONNES

---

(( Document à photocopier et à faire remplir et signer par toute personne figurant sur une prise de vue ou par tout détenteur de droits sur des éléments y figurant.

**Je soussigné(e).....**

**informé(e) de ce que la prise de vue :**

- à laquelle je participe<sup>(1)</sup>,
- sur laquelle figure.....

dont je suis détenteur du droit d'exploiter l'image<sup>(1)</sup>, est destinée à être présentée à un concours photographie gratuit organisé par l'AQC, dont le but est d'imager les désordres dans le bâtiment ;

**informé(e) de ce que cette prise de vue pourra faire l'objet, toujours à titre gratuit :**

- de reproduction sur tout support imprimé, ou support magnétique informatique (clé USB, CD, DVD, télédiffusion par satellite, etc.) ou sur forme numérisée, et tous sites (Internet, réseaux extranet, applications pour mobiles et tablettes, etc.),
- de présentation ou d'exposition à l'occasion de toute manifestation, publication ou communication,
- en France et hors de France ;

**autorise à titre gratuit :**

- l'AQC à exploiter, reproduire et à utiliser, en tout ou partie, mon image<sup>(1)</sup> telle que résultant de la prise de vue précitée sur support imprimé, magnétique, informatique ou sous forme numérisée, à la diffuser par tous moyens de télédiffusion et de télécommunication, et notamment Internet, intranet pendant une durée de dix ans.
- l'AQC à exploiter, reproduire et à utiliser, en tout ou partie, l'image de mon immeuble<sup>(1)</sup> résultant de la prise de vue précitée sur support imprimé, magnétique, informatique ou sous forme numérisée, à la diffuser par tous moyens de télédiffusion et de télécommunication, et notamment Internet, intranet, pendant une durée de dix ans.

Fait à ..... Le .....

Signature obligatoire

(1) Préciser et rayer les mentions utiles